SDPREES - FO - 42
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP FORCE OUVRIERE
Bourse du Travail – Cours Victor Hugo
42000 ST-ETIENNE
fo@univ-st-etienne.fr

SUP Autonome FO

Comité Technique (CT) du 24 avril 2017

Notes de vos élus FO

Groupes de travail sur la cartographie des emplois....1
Point d'information IDEX....2
Point d'information sur la situation budgétaire (alarmante)....2
Campagne d'emplois contractuels 2017....3
Information sur les « rompus de temps partiels » des personnels BIATSS....3
CRCT des enseignants-chercheurs....3
Calendrier universitaire 2017-18....4

Groupes de travail sur la cartographie des emplois

- La présidence souhaite mettre en place un groupe de travail sur ce qu'elle appelle la « cartographie des emplois ». D'après les services de la DRH, il s'agirait de mettre à jour notre « référentiel en interne » , qui est obsolète et ne serait pas actualisé en parallèle des référentiels nationaux (« Referens » ou autres, au niveau national). Un référentiel propre à l'UJM serait nécessaire, il y aurait « certains métiers spécifiques ». Ce serait également une base pour la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Les services RH souhaitent ne pas être seuls sur ce type de chantiers, pouvoir élaborer cette cartographie en concertation avec les organisations syndicales, pour sa validation […] Le « métier » c'est le cœur des agents.

- Représentants F.O. : la notion de « métier » n'existe pas à proprement parler dans le cadre réglementaire de la FPE. Ce qui existe, ce sont des postes, des missions, des fonctions, des carrières. Il y a bien sûr des « fiches de postes » qui tiennent compte des particularités éventuelles, mais renforcer l'approche à travers les « métiers », c'est aller vers la fonction publique d'emploi, donc vers une individualisation de la définition des postes ; donc contre la fonction publique de carrière (càd la fonction publique républicaine telle qu'elle existe), donc aussi vers l'enfermement des agents dans leurs établissements (ce qui est en opposition au droit à la mobilité). Il y a un référentiel national avec des emplois-types, ça suffit. De surcroît ***une cartographie des « métiers » ne peut que s'inscrire dans la préparation du RIFSEEP,*** *auquel nous rappelons que nous sommes opposés et dont nous demandons toujours l'exemption pour les ITA et ITRF. En conséquence, nous ne participerons évidemment pas à des GT sur une « cartographie des métiers » au sein de l'UJM.*

-> Pas de vote sur ce qui n'était qu'un point d'information. Voir en pièce jointe pour le RIFSEEP.

Point d'information IDEX

- La présidence rappelle que le projet é été retenu par jury avec un certain nombre de commentaires, le tout a été mis en ligne sur l'ensemble des sites des universités concernées. Projet qui se met en place progressivement. Ont été mis en place à l'UJM des dispositifs de concertation, d'échanges, au niveau des services centraux, composantes, labos. Il s'agit d'amener les personnes à réfléchir à leurs points de force, de faiblesse, dans leurs activités, d'affiner sa réflexion personnelle à l'échelle de son établissement pour être en mesure d'avoir une action efficace ensuite au niveau de l'UDL. Lyon III réintègre le projet, Vetagro-Sup ne l'intègre pas. Des discussions ont eu lieu déjà avec certaines des organisations syndicales. Il s'agit d'arriver à une synthèse qui puisse être partagée au niveau de l'établissement.

  - *Représentants F.O. : nous nous sommes excusés de n'avoir pas répondu à temps à l'invitation de la présidente pour discuter autour du projet IDEX. De toute façon notre point de vue est clair et bien connu : nous sommes opposés à tous les projets qui se présentent comme des constructions et qui sont en fait des destructions, nous sommes opposés à l'IDEX, notamment parce qu'il implique à terme la mise en place d'une université intégrée, une fusion des universités, c'est-à-dire une disparition de notre établissement, l'UJM, ce qu'on ne peut accepter. On se félicite d'autant plus de ne pas être venus à tout entretien dans ce cadre, où il s'agit d'abord pour la présidence de se prévaloir de la caution des organisations syndicales.*

-> Pas de vote sur ce qui n'était qu'un point d'information.

Point d'information sur la situation budgétaire (alarmante)

- Le compte de résultat a dévoilé la dégradation des finances de l'université. Il manque au moins 600 000 euros. Les causes en sont l'augmentation du nombre des étudiants, le moindre abondement des subventions de certaines collectivités territoriales (- 2 M. d'euros), le GVT (glissement-vieillesse-technicité, c'es-à-dire l'avancement de carrière des fonctionnaires, selon des échelons et des grades), la loi NOTRE dans le cadre de laquelle les collectivités territoriales ont décidé d'intervenir en dotant plus en investissement qu'en fonctionnement, … Selon la présidence, des difficultés techniques (mise en place de la réforme de la GBCP, Gestion budgétaire et comptable publique) ont masqué l'apparition du déficit. Il faudrait arriver à trouver de meilleurs rendements dans les « ressources propres » (ce que nous vendons nous-mêmes). Une deuxième année de déficit ferait passer la gestion de l'université sous tutelle du rectorat.

  Commentaire FO : nous ne sommes même pas intervenus sur ce point, tant la présentation faite constitue par elle-même une démonstration in vivo *des raisons pour lesquelles la confédération et les fédérations de syndicats FO dénoncent les diverses réformes de ces dernières années : autonomie des établissements qui contraignent ceux-ci, faute des ressources que l'État devrait leur allouer pour leurs missions de service public (y compris le financement des salaires), d'essayer de se tourner vers leurs « ressources propres » ou une meilleure gestion de celles-ci, loi NOTRE qui institue une féodalité officielle, où les établissements publics (d'enseignement supérieur entre autres) sont soumis aux* desiderata *de pouvoirs politiques régionaux ou sub-régionaux, assèchement par la*

politique d'austérité des finances des collectivités locales (- 14 milliards d'euros en trois ans) qui entraîne des difficultés de subventionnement de celles-ci ou des choix (investissement versus *fonctionnement) soumis à la gestion de la pénurie.*

L'explication technique sur l'impossibilité de prévoir le déficit en raison de la GBCP est crédible, le résultat n'en est pas moins là : il manque de l'argent dans les caisses de notre université « autonome » ; alors que les problèmes de surcharge se multiplient partout, aucune solution ne pourra être trouvée dans ce cadre.

Campagne d'emplois contractuels 2017

Elle est en lien direct avec ce qui vient d'être présenté : l'an dernier, le chiffrage de demandes en emplois contractuels représentait 3 millions d'euros de dépenses. Il n'avait été satisfait qu'à hauteur de 2 millions d'euros (sachant que beaucoup de filtres en amont, tels que les classements demandés aux différentes composantes, empêchent en réalité de demander l'ensemble des emplois contractuels nécessaires). Cette année, les demandes seront au moins au même niveau, il est prévu de ramener les dépenses à 1,5 millions d'euros.

C*ommentaire FO : La moitié des demandes d'emplois contractuels telles qu'elles sont établies par les filtres successifs ne seront donc pas satisfaites.*

Les représentants FO sont intervenus pour :

- *dénoncer la baisse ;*
- *dénoncer l'interclassement des personnels BIATSS et enseignants/EC, qui ne peut à terme que défavoriser les BIATSS ;*
- *demander si les arbitrages sur les demandes classées émanant des composantes avaient été rendues (il a été en effet rapporté dans une composante que celle-ci « n'aurait rien » de ce qu'elle avait demandé, peut-être n'est-ce qu'une rumeur).*

-> A cette dernière question il a été répondu par la présidence que les arbitrages n'avaient pas été définitivement rendus, qu'il restait encore jusqu'à la fin de la semaine (ce vendredi 28 avril) pour les échanges avec les directions des composantes.

* Vote : les représentants FO et CGT ont voté contre cette campagne d'emplois contractuels 2017.

Information sur les « rompus de temps partiels » des personnels BIATSS

Ces « rompus de temps partiel » servent à pérenniser des personnels BIATSS, de la catégorie AENES, qui ne pourraient sinon rester. Leur situation n'en reste pas moins précaire et leur droits à mutation, faute d'acquisition de points d'ancienneté en poste, sont restreints.

CRCT des enseignants-chercheurs

10 CRCT (émanant du CNU ou de l'établissement) seront financés à nouveau par l'établissement en 2017-18.

Calendrier universitaire 2017-18

A été rappelé le problème de collègues contractuels qui, compte tenu de leur faible contingent de congés, ne peuvent poser de congés en dehors des périodes de fermeture et vacances imposées.
-> La présidence a rappelé que, s'il pouvait y avoir de la souplesse dans cette gestion, il n'était pas non plus possible d'autoriser des présences à des moments où il n'y a plus personne dans les locaux.

###

Vos élus FO en CT restent à votre disposition pour toute demande de renseignement ou d'information complémentaires.
Écrire à fo@univ-st-etienne.fr
ou à
sylvain.excoffon@univ-st-etienne
ou
anne.francoise.leaute@univ-st-etienne.fr